



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

femmes

Question écrite n° 64629

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les pratiques culturelles mutilantes subies par les femmes dans le monde mais aussi en France. En effet, aucune raison de nature culturelle et religieuse ne saurait justifier ces pratiques qui constituent une atteinte très grave à la santé physique et psychique des femmes et des petites filles, ainsi qu'une violation de leurs droits fondamentaux. Aussi, il convient de traiter ces mutilations génitales féminines comme une atteinte à l'intégrité de la personne. C'est pourquoi, une étude exhaustive destinée à déterminer l'ampleur de ce phénomène dans les pays de l'Union européenne doit être effectuée. De même, des mesures d'information, de formation et de prévention doivent être encouragées dans les pays membres de l'Union européenne. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître son opinion ainsi que les suites qu'il entend apporter à ses propositions.

Texte de la réponse

La France a intégré la question de la lutte contre les mutilations génitales dans son plan d'action national contre les violences faites aux femmes. Des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes suivent cette question en lien avec les collectivités territoriales en charge de la protection de l'enfance. Le soutien financier de l'Etat au secteur associatif représente aussi un axe important de cette stratégie. Ainsi, depuis de nombreuses années, le service des droits des femmes subventionne en France les actions de deux associations luttant contre les mutilations sexuelles : la commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (CAMS), qui informe les populations africaines installées en France sur le caractère intolérable et la dangerosité en matière de santé de l'excision et de l'infibulation ; le groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), composée de femmes africaines et françaises, section française du comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, et dont l'objectif consiste en la promotion de la santé maternelle et infantile parmi les populations immigrées en France, plus spécifiquement originaires d'Afrique sub-saharienne. En matière de coopération internationale, le fonds des Nations unies pour la femme (UNIFEM) a pris la tête d'une série de campagnes régionales lancées en collaboration avec d'autres institutions des Nations unies afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Ces campagnes commencent à porter leurs fruits et la France peut se féliciter d'avoir contribué à la réalisation d'un des objectifs : le détachement au bureau régional de Dakar (29 pays couverts) d'une magistrate, experte des questions relatives au droit des femmes, a permis la rédaction d'un projet de loi audacieux, visant à interdire les mutilations génitales des femmes. Le Sénégal a ainsi été le premier pays en Afrique à adopter ce type de loi en janvier 1999. Par ailleurs, la France a financé l'analyse de 4 plans nationaux (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) concernant la santé et les droits fondamentaux des femmes, avec pour objectif l'identification d'actions concrètes et pérennes débouchant sur l'éradication de l'excision, actions qui sont financées en 2001-2002 en partenariat avec l'UNICEF et le GAMS. Enfin, sur le plan européen, si une étude exhaustive sur les 15 pays membres pourrait se révéler opportune, la France s'est donnée comme priorité la réalisation d'actions concrètes en soutenant le programme européen Daphne. Ce programme, qui a pour objectif de promouvoir des mesures préventives pour lutter contre les violences exercées envers les femmes, les enfants et les adolescents, finance des actions transnationales

d'organisations non gouvernementales et d'organismes publics visant notamment l'échange de bonnes pratiques et la sensibilisation de l'opinion publique. Des projets concernant les mutilations sexuelles sont éligibles dans le cadre de ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64629

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4334

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5576